MINICA A ENSEMBLE

BULLETIN DE LIAISON POUR LA DEFENSE DU DROIT D'ASILE

No 43 - Septembre 1993





Les adieux de Peter Arbenz (voir p. 8 et 13)

coordinations, aux principaux services et aux réseaux militants. les groupes existants, nous nous limitons ici aux Dans l'impossibilité de mentionner tous

3001 <u>Berne</u> Case postale 5215 Weissensteinstrasse 35 Coordination-Asile Suisse Tél. 031-371 39 81

JURA

2800 <u>Delémont</u> Tél. 066-22 22 21 SOS-Asile/JU rue du XXIII Juin

BERNE

Office de consultation sur 2 rue de l'Argent 2502 Bienne asue Tél. 032-23 20 12

FRIBOURG

Permanence: Coordination droit d'asile 1752 Villars-sur-Glane Case postale 28

à la rue du Nord 23 Lundi 16h.30-19h.30 Tél 037-22 37 80 1700 <u>Fribourg</u>

Service de contact et de 1700 Fribourg Tél. 037-22 30 74 Hue de Lausanne 91 consultation

GENEVE

Coordination genevoise de défense du droit d'asile

Centre social protestant Mardi 14h.-18h. Case postale 177 1211 <u>Genève</u> 7 Dermanence: Genève 8 Geneve 8

6993 Pregassona Tél. 091-51 33 15 Via alle ⊦ontane

accoglienza profughi 6832 Chiasso Tél. 091-43 60 06

NEUCHATEL Case postale 456 Coordination asile/NE

Action Parrainage 14, rue du Village-Suisse Case postale 177 1211 Genève 7 Tél. 022-733 37 57 Case postale 110 Réseau ELISA au Centre Social Protestant Vendredi 9h.-12h. Tél. 022-342 88 35 Tél. 022-320 78 11 rue du Village-Suisse Tél. 022-320 78 11

TESSIN

giuridica per il diritto d'asilo Associazione di consulenza

Ufficio svizzero

2000 Neuchâtel

2300 La Chaux-de-Fonds Comité pour la défense du droit d'asile Case postale 771

Case postale 110

Case postale 537 Mardi: 19h -20h Permanence: 2300 La Chaux de Fonds Groupe accueil réfugiés au Centre de rencontre 12 rue de la Serre

2000 <u>Neuchâtel</u> Tél. 038-25 11 55 Centre social protestant rue des Parcs

2300 La Chaux-de-Fonds

VALAIS

Case postale 206 Comité valaisan pour la défense du droit d'asile

Centre Suisses-Immigres Tél. 027-23 12 16 1 rue de Gravelone Case postale 2041 1952 Sion

VAUD

Case postale 3928 1002 Lausanne SOS-Asile/VD

15 ch de Montmeillan Lundi: 19h.30 à 21h.30 Lausanne

Permanence:

a ceux qui s'en servironi dont l'abonnement comaccompagne ce numero de sans attendre notre rappe la rentree pour tous ceux mence à cette période. Merc Le traditionnel bulletin vert A nos abonnés Is nous evitent un fasticieux

Case postale 177

Tél. 022-320'60'94 1211 <u>Genève</u> 8

au CCP 12-9584-1 Pour s'abonner: sur le droit d'asile de documentation Bulletin et centre

(5 nº l'an)

virer Fr. 20.-

Adresse: Ensemble

tions demandant plus de rigueur dans la suisse alémanique multiplie les intervenans!) qui doit être mis en procédure de sion de la loi sur l'asile (la quatrième en dix de tabler sur la xénophobie ambiante opinion publique désécurisée par la crise et quants. Une bonne façon d'inquiéter une projet radical d'arrêté urgent: la droite motion de l'indépendante Monika Weber répression des requérants d'asile délinl Union démocratique du centre (UDC) positions des autorités zurichoises, de grandes manoeuvres ont commencé. Proconsultation cet automne ne soit connu, les Avant même que l'avant-projet de révi-

cherchant à affoler la population. cessives de la loi se sont toujours faites en habitués: depuis dix ans, les révisions sucpeignant le diable sur la muraille et en Les défenseurs du droit d'asile y sont

aujourd'hui subtilement d'accréditer l'idée qu'un requérant délinquant serait protégé tôt que d'être expulsé. pratiquement impuni, remis en liberté plude la population à leur égard. On s'efforce par sa demande d'asile et se retrouverai dats à l'asile recevaient une assistance l'AVS pour susciter une certaine hostilité linancière superieure aux montants de On a longtemps fait croire que les candi-

pamphlets produits ces derniers mois pour sera bien évidemment expulsé. Aucun des La demande étant rejetée, ce délinquant Car en pratique, le requérant pris dans une requérants délinquants n'a encore démonréclamer plus de fermeté à l'encontre des peu de chance de voir sa demande acceptée. du a son comportement qui lui laisse bien priorité, avec en prime un préjugé négatif procédure pénale verra son cas traité en La vérité est évidenment très différente

p. 4. le dossier de l'éditorial). tré le contraire (pour plus de précision: voir

ayant affaire à la justice, sans même qu'i ordonnance de condamnation mineure sion. Et quand on agite le spectre des chent pas automatiquement sur une expuldes réfugiés (ODR). Certains vont jusqu'à sans même penser à aviser l'Office fédérai que la justice renonce à la détention prépour s'en prendre à des affaires si modestes «trafiquants de drogue», c'est en réalité proposer l'internement automatique ou ventive, accorde le sursis ou se limite à une que des intractions mineures ne déboune soit condamné ! expulsion immédiate de tout requérant Ce qui dérange certains populistes, c'es

somption d'innocence et le contrôle de la soupçon repose sur autre chose qu'un mad'infraction grave? Expulser tout requéa expressément libérées faute de preuve ou à dire, emprisonner, il n'y a aucune diffédétention par un juge, acquis fondamen nieuse? Mais que deviennent alors la preà quel point la xénophobie leur fait perdre lentendu ou une dénonciation calomrant soupçonné, sans même vérifier que ce rence pratique) des personnes que la justice taux de toute démocratie? la tête. Interner administrativement (c est Ceux qui s'avancent ainsi montrent bien

nous faut l'oublier. ses lois par une cour constitutionnelle qu'il modèle (?), n'a pas prévu de faire contrôlei n'est pas parce que la Suisse, démocratie nationaux. A défaut, c'est la notion même valent pour tous. Les étrangers, comme les de le rappeler: les droits fondamentaux de droits de l'Homme qui disparaît. Ce Le Conseil constitutionnel français vient

Vivre Ensemble

Christophe Tafelmacher.

Responsable: Isabelle Furrer

Othenin-Girard, Claudine Stähli Françoise Jacquemettaz, Danielle Comité de rédaction: Yves Brutsch,

Claudette Bovet, Monique Da Silva,

Réponses à des lieux communs

Ceux qui ont été condamnés ne sont pas expulsés s'ils n'ont pas de papiers d'identité.

s'il s'agit de cas graves. Et si on nous ce cas uniquement, et sans que cet n'est pas nous qui nous opposerons à ce et que des criminels sont ainsi relâchés, ce sions penales qui ne peuvent être exécutées démontre qu'il y a malgré tout des expultemps pour préparer l'expulsion, surtout voit déjà trente jours de détention en vue du des difficultés, la loi sur les étrangers prédre du temps. Au cas où le requérant fait que au minimum un laisser-passer établi qu'on prolonge leur détention. Mais dans la détention pénale donne encore plus de refoulement. Dans le cas des délinquants, rer, à défaut de pièce d'identité, peut prenpar l'ambassade compétente. Se le procu-Le renvoi dans le pays d'origine impli-

par rapport à la sanction pénale.

Certains requérants refusent de donner la moindre indication sur leur identité, ce qui rend toute expulsion impossible.

Lorsqu'on parle d'étrangers qui refusent de fournir toute indication sur leur origine, rendant ainsi les démarches plus compliquées, il ne s'agit pas de candidats à l'astle. Par définition ceux-ci expliquent en effet d'où ils viennent et qui ils sont pour motiver leur demande d'astle, et même en cas d'identité incertaine, le rapatriement peut être envisagé. Il s'agit plutôt dans ce cas là d'étrangers clandestins vivant en Suisse sans aucun statut. En pratique, ils sont dans un premier temps condamnables pour infraction à la loi sur les étrangers. Et



Que ceux qui craignent le laxisme à l'égard des requérants de la part de l'ODR se rassurent: c'est bien plutôt d'une rigueur excessive qu'il faudrait parler. Sans même attendre que la culpabilité d'un inculpé soit démontrée, celui-ci rejette sa demande et lui refuse le droit à un recours bénéficiant de l'effet suspensif (considérant type tiré d'une décision du 26 mai 1993):

- que compte tenu des circonstances, des dispositions légales et no-

que compte tenu des circonstances, des dispositions légales et not tamment du fait qu'une procédure pénale a été ouverte à l'encontre des requérants, il y a lieu de considérer que l'intérêt public à l'exécution à brève échéance du renvoi l'emporte sur celui de fait des requérants à pouvoir séjourner en Suisse jusqu'à la clôture de la procédure d'asile.

si cette condamnation reste mineure, ils peuvent au mieux se retrouver à la rue, sans aucune assistance possible et sous surveillance policière. Un statut peu enviable dont les adeptes ne doivent pas être bien nombreux.

Le principe de non-refoulement protège les réfugiés criminels de toute expulsion.

sauf s'il doit être considéré comme danged'autres formes graves de persécutions tration est extrêmement difficile à apporreux pour la communauté. demandes d'asile!) qu'il serait exposé à d'un réfugié dont il est établi (5% des condamnées à la torture. Mais la démonsresoulement par rapport à l'ensemble des ment été protégés par le principe de nonstatistique des réfugiés qui ont effectiveter. Il exclut par ailleurs le refoulement lement de personnes qui seraient ainsi Celui-ci exclu, dans tous les cas, le refouçoive des limites étroites de ce principe. requerants condamnes pour qu'on s'aper-Il suffirait que les autorités publient la

La règle n'est donc pas absolue. Et si elle autorise l'expulsion d'un réfugié condamné pour un crime ou un délit particulièrement grave, on doit aussi admettre qu'elle protège celui qui subirait par son renvoi une persécution totalement disproportionnée avec le délit qui l'a fait condamner, et pour lequel il a déjà purgé sa peine en Suisse. Rappelons-le, sauf risque avéré de torture, cela ne concerne que les réfugiés reconnus. 95% des candidats à l'asile ne bénéficient

donc pas du principe de non-refoulement.

Dans ce cas, même pour une infraction
mineure, l'expulsion pénale est toujours
exécutée.

Les requérants multiplient les délits es abusent du droit d'asile.

On aimerait bien, là aussi, voir les services officiels nous fournir un jour des statistiques sérieuses, car il est trop facile de confondre petites infractions (par définition, quasiment tous les requérants sont contraints d'entrer en Suisse illégalement) et grande criminalité, où de multiplier aux quatre coins du pays l'annonce de gravissimes trafics de drogue, quand il s'agit d'une seule et même affaire, dont les participants sont jugés par étape dans leurs cantons respectifs.

Mais c'est vrai, trop de requérants tombent dans la délinquance. Que leurs conditions de vie misérables, l'interdiction de travailler qui les frappe, leur isolement et leur marginalisation puissent en partiel 'expliquer n'y change rien: ce n'est pas acceptable de la part de personnes qui demandent à être accueillies en Suisse. Répression pénale, rejet accéléré de la demande d'asile (sauf cas particuliers rarissimes) et expulsion en sont les conséquences. Pas besoin pour cela des propositions délirantes de la droite zurichoise. Et que l'on cesse ce petit jeu insidieux qui consiste à faire croire que tout requérant est un délinquant.

Yves Brutsch

«Femmes réfugiées en Suisse»

en idées nouvelles, a été pensé et élaboré par le groupe de travail «Femmes important ouvrage de 380 pages, riche en témoignages, en sources documentaires et l'Office central fédéral des imprimés et du matériel (OCFIM) - 3000 Berne). femmes victimes de persécutions et la notion de réfugié» (peut être commandé à la pratique d'asile (voir VE n° 40 février 1993, p. 4 à 8). Cette étude, essentiellement les femmes et de la manière dont ces persécutions sont reconnues ou ignorées dans réfugiées». Dé jà sous la direction du Bureau fédéral de l'égalité, ce groupe avait pris juridique, avait abouti au texte très intéressant de Christina Hausammann: «Les l'initiative d'une première étude au sujet des persécutions spécifiques que subissent Récemment publié par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, cet

côté de ces questions spécifiquement fémide fuite, ...), avec l'originalité de donner la d'améliorer les conditions d'audition pour sur ces problèmes de procédure (nécessité cation des enfants, le logement, la santé, la les, la vie conjugale et extra conjugale, l'éduraux concernant les différences culturelnines, le livre traite de thèmes plus généles femmes, mieux connaître leurs motifs tormation professionnelle, le travail. parole aux réfugiées elles-mêmes. Mais à Le présent ouvrage se penche à nouveau

coup de femmes réfugiées, mais qui simulgentes et complexes, posées à partir des globales, pouvant être utiles à toutes pertanément s'ouvre sur des réflexions plus départ... et qui se définit comme tel sonnes, hommes et femmes, qu'elles soient vécus particulièrement difficiles de beauréfugié-e-s. Un ouvrage qui est un point de réfugiées ou amenées à rencontrer des Un éventail très large de questions ur-

Donner la parole aux femmes

enquête préalable, faite auprès de 300 perétrangères-réfugiées. sonnes et institutions oeuvrant dans le entendues: un grand nombre de femmes domaine de l'asile. Parmi les personnes La conception du livre repose sur une

vre ont été définis. Le manuel lui-même est lors de cette enquête que les thèmes du li-C'est sur la base des besoins exprimés

> cinquantaine d'auteures, «professionnelun regroupement de textes écrits par une un peu de «l'autre coté de la barrière». situentaujourd'hui, par la force des choses, de leurs paroles sont incontestables. Il n'en nelle. L'importance de leur vécu et le poids d'une très bonne qualification professionces personnes bénéficient généralement d'asile et de réfugiées statutaires. De plus, une «activité d'aide» auprès de requérantes téristique commune actuelle est d'exercer essentiellement de personnes, souvent el-Une réserve cependant: les textes émanent les-mêmes réfugiées, mais dont une caracles», «bénévoles», étrangères, suissesses reste pas moins que ces «intervenantes» se

que le rôle de porte-parole est plutôt confié essentiel. L'ouvrage en présente un certain faible, ce qui donne un peu l'impression nombre, mais en proportion beaucoup plus tions très vulnérables, sont d'un apport aux «spécialistes» requérantes d'asile vivant dans des situa-Aussi les témoignages directs de

S'ouvrir aux diversités

des divergences et des richesses; de mettre tion de l'ouvrage est de rappeler la réalité schématisme. Néanmoins, toute l'orientades bases culturelles et religieuses des femmes réfugiées. Certes, il s'agit d'un survol qui ne peut échapper à des risques de Une part importante de l'ouvrage traite

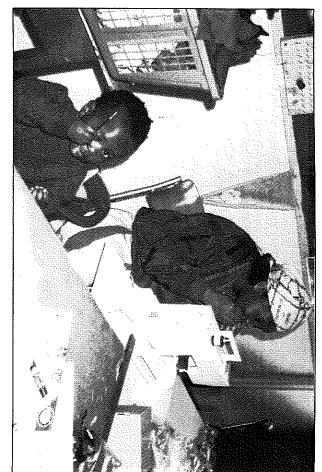


Photo prise au Centre Camille-Martin

auprès de réfugiés. «changement de lunette» est nécessaire à nité. Un effort constant de décentration, de de l'eurocentrisme et en particulier d'une en garde contre les stéréotypes, les dangers tout travail d'encadrement et de défense travers des concepts occidentaux de fémiattitude de «vouloir aider» des femmes à

interculturelle Développer une collaboration

communication. Il en résulte une meilleure compréhension des problèmes et dans la d'aide sociale fassent davantage appel à sur la nécessité que les services d'accueil et autochtones et étrangères, sans dissimuler chaque fois les opinions d'intervenantes d'expériences concrètes, actuelles, avec à connaissance de «l'autre», une découverte nes permet de créer des «relais» dans des collaboratrices de même culture que les le fait que ces opinions sont parfois diverfemmes réfugiées. L`appui de telles persongentes. Une réflexion approtondie porte Le livre relate un nombre important

> seau d'aide soit suffisamment adapté assistée), est indispensable pour qu'un réet une prise en compte des ses valeurs ei un partenaire et non comme une personne (impliquant de considérer «l'autre» comme leurs que ce «travail de reconnaissance» ressources propres. Le livre postule d'ail-

Soutenir des initiatives

dans le domaine social, juridique, admique des références bibliographiques. Tout déjà entreprises, des suggestions sur comnistratif, mais aussi médical, scolaire, protravail, qui s'adresse à un large public tant ment agir dans la pratique. Sont également essionnel Couvrage est un excellent instrument de indiquées des adresses d'organisations ainsi idées, des informations, sur des actions A la fin de chaque chapitre figurent des

Danielle Othenin-Girard

librairies ou auprès de l'OCFIM commandé au prix de frs. 35.- dans les «Femmes réfugiées en Suisse», peut être

Merci à Barrigue, merci à l'ODR

Vivre Ensemble a eu la surprise d'être associé aux adieux de Peter Arbenz, et nous nous faisons un plaisir de publicr ici in extenso, selon son désir, ce document de l'ODR qui permettra à nos lecteurs d'en apprécier l'humour. Pour le reste, nos activités étant assez éloignées de celles que l'ODR imagine, cette contribution sera la bienvenue pour intensifier notre travail d'information dans le cadre de la prochaine révision du droit d'asile. (réd.)

Description of the state of the

Barrique a participé bénévolement à la fête du 24 juin organisée à l'occasion du départ de M. Arbenz. Dans ce contexte, il a souhaité que la collecte relative à sa participation réalisée parmi le personnel de l'Office ainsi que le produit de la vente aux enchères de 3 de ses oeuvres orignales soient versés à votre association. Nous sommes heureux de vous communiquer que la somme de Arberty ders vous à ainsi été versée.

Sans faire violence aux voeux de Barrigue, nous pourrions imaginer que ce dernier verrait d'un bon oeil l'utilisation de cette somme pour, par exemple

 l'achat d'un coffre imperméable pour la conservation des passeports
 la publication d'actes administratifs complets de notre Office dans les colonnes de votre publication

 l'achat d'un container permettant l'acheminement des procurations signées à l'étranger

 l'achat de la panoplie du parfait petit imprimeur, produite par la police scientifique de Zürich

La liste n'étant pas exhaustive et la rancune déconseillée pour les ulcères, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, notre considération distinguée.

OFFICE FEDERAL DES REFUGIES Division procédure d'asile I



chef de division

-BOCEDURE

Demande d'asile auprès d'une ambassade suisse

e parcours du combattant

Le dépôt d'une demande d'asile auprès d'une représentation suisse à l'étranger est bien prévu dans la loi sur l'asile. Mais dans les faits, la possibilité de déposer une demande d'asile dans une ambassade reste très aléatoire et le droit à l'intégralité de la procédure n'est nullement garanti, comme nous le montre le cas de cette jeune femme érythréenne. (réd.)

Un peu plus d'une année après son arrivée en Suisse, un de nos amis étythréen apprend par le biais du Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) à Genève, que son épouse et sa petite fille se trouvent en Syrie. Moment d'intense émotion pour cet homme qui avait dû quitter son pays en août 1990, dans des conditions particulièrement tragiques sans avoir pu emmener avec lui sa femme alors enceinte de quelques mois et disparue au moment de son départ.

Refus d'enregistrer la demande

sade une demande d'asile, à chaque fois, genre de démarches, c'était le début d'un plan financier que sur celui de la sécurité se revelent des plus précaires, tant sur le elle se voit opposer une fin de non recevoir tente de déposer auprès de ladite ambaslong calvaire. A plusieurs reprises, elle der l'asile à l'ambassade suisse en Syrie. seillons d'encourager sa femme à demanregroupement familial n'étant pas admis ami n'étant guère rassurantes et le pour les exilés, plus encore pour les exilées, par la Syrie, les conditions d'existence par la procédure d'asile, nous lui con-Les quelques nouvelles reçues par notre Pour cette jeune femme peu habituée à ce Le statut de réfugié n'étant pas reconnu

Quand l'ambassade s'obstine

Alerté par notre ami, totalement désemparé devant l'absurdité d'une telle situation, nous rencontrons, sur le conseil du HCR, le chef du Service cantonal des étrangers qui, renseignements pris auprès des services concernés à Berne, confirme qu'aucune demande d'asile n'a été enre-

«Europe: montrez patte blanche» Les nouvelles frontières du «daboratoire Schengen»

Cet ouvrage fait suite à une journée de formation sur la libre circulation des personnes et les droits fondamentaux dans le «laboratoire Schengen», organisée par le mouvement suisse de défense du droit d'asile. Il est divisé en deux parties: l'une centrée sur la Suisse, sur sa place en Europe, et sur les incidences des politiques européennes sur sa conception de l'immigration et de l'asile; l'autre partie propose une réflexion sur les enjeux des mesures limitant la circulation de personnes en provenance des pays non-européens.

Des universitaires d'Europe et d'ailleurs, des militants, des syndicalistes des parlementaires suisses et européens ont contribué à ce livre de plus de 300 pages dont la parution est prévue pour octobre 1993

Vous pouvez le commander en souscription au prix de frs. 30 - auprès du Centre Europe Tiers-Monde (CETIM) -37 quai Wilson - [20] Genève - tél. 022/ 73] '59'63.

gistrée en Syrie. Nous exposons alors les difficultés de tous ordres rencontrées dans ce pays par Madame T, notamment le refus répété de notre ambassade de prendre en considération sa requête.

Le canton demande alors à Berne de donner les instructions nécessaires en Syrie afin que la demande d'asile soit enregistrée comprendre qu'on l'empêche de revoir sa avertir... Il nous en voulait. Il ne pouvait

l'asile et l'intégralité de sa procédure '/

Françoise Jacquemettaz

étranger, l'application stricte de la loi sur

Que font nos autorités ?

Notre ami a quitté la Suisse... Sans nous

elle était née après son départ d'Erythrée femme et sa fille qu'il n'avait jamais vue cantonaux dont on ne peut que se féliciter... Attitude bienveillante des responsables d'héberger en Valais les deux requérantes à Damas et se déclare par ailleurs d'accord

tend respectueux des droits de l'homme les

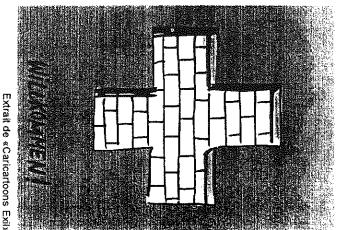
Que doit-il penser d'un pays qui se pré-

Et les garanties de la procédure!

deux mois après son rejet par l'ODR que sans compter sur l'esprit étroit et tatillon de moyens pratiques de l'interjeter? Sur ce droit de recours et lui a-t-on donné les son arrivée en Syrie, sa demande d'asile pu déposer, fin 1992, soit une année après nous apprenons que Madame T. avait enfin des réfugiés (ODR). En effet, ce n'est que certains fonctionnaires de l'Office fédéral tance de la requérante en Syrie, ne peut point précis. le HCR, qui assure la subsis-La requérante a-t-elle été informée de son nue que deux mois après sa notification.. la copie du rejet de l'ODR ne lui est parvetrop tard pour faire quoique ce soit puisque lui, n'en sait rien et il est par ailleurs bier nous fournir aucune indication. Son mari Fin du cauchemar, pensez-vous! C'est

d'asile dans l'une de nos représentations à la possibilité de déposer une demande l'étranger reste des plus aléatoires et que le Pour conclure, force est de constater que

affres de l'exil et de la séparation... avoir subil'horreur de la guerre civile et les une famille de vivre enfin réunie après par une mauvaise foi évidente, le droit à tes sortes de chicanes administratives et plus élémentaires mais qui denie, par tou-



Asile refusé bien entendu

clarations faites de part et d'autre par le et plusieurs mois s'étant écoulés depuis couple. De plus, très peu informée sur les pour lequel notre ami avait combattu et trompée en citant le nom du mouvement activités politiques déployées par son mari tradictions mineures relevées dans les détrès courte durée, la séparation étant interriage. Leur vie de couple a d'ailleurs été de milité déjà bien des années avant son maleur départ d'Erythrée, Madame T. s'est sacrée), fort peu de temps après les formapar l'armée éthiopienne, population masleur volonté (village bombardé et investi venue, pour des raisons indépendantes de lités de mariage.

Le refus d'asile est motivé par des con-

érythréen n'est certainement pas unique; nullement garanti. L'histoire de notre ami droit à l'intégralité de la procédure n'est elle a dû se répéter, à notre insu, un peu partout dans le monde...

les pour exiger, de nos représentations à Qu'attendent donc nos autorités fédéra-

armées ont lieu entre les Tamil Tigers et l'armée, elle-même secondée par des groupes d'autocohabitées par des Cingalais, des musulmans (Moors) et des Tamouls. Actuellement, des luttes Au nord-est et à l'est du Sri Lanka, la situation semble être encore plus sombre. Ces régions étaient

eux, alors que même les voies de communication leur permettant de le faire ont été coupées ? existentielle pour la minorité tamoule. Comment les réfugiés tamouls pourraient-ils retourner chez indescriptibles pendant ces dix demiêres années de guerre civile. Il n'y a ni sécurité ni base qui représente la cible réelle de ces opérations militaires; la population a vécu des souffrances Tigers" (combattants tamouls): c'est cependant très souvent la population civile qui est touchée et s'est effondrée. Selon la presse officielle, l'armée mênerait une lutte acharnée contre les "Tamil l'alcool a brûler pour cuisiner; le réseau électrique ne fonctionne plus. Toute l'infrastructure civile nécessité sont pratiquement introuvables, comme par exemple les médicaments dans les hôpitaux ou des attaques, des écoles, bureaux postaux et magasins d'alimentation fermés. Des biens de première villages bombardés par l'armée, des temples détruits dans lesquels ils avaient cherché à se protéger Des Tamouls du nord, en particulier de la péninsule de Jaffna, parlent de leurs habitations et

Quelles sont donc les conditions de sécurité au Sri Lanka ?:

.(Eee1 ism 0£ ub noitibə économiques). 2% d'entre eux seulement seraient de vrais réfugiés (SUNDAY TIMES, Colombo, la majorité de ces requérsants sont considérés comme des "economic migrants" (réfugiés septembre 92. Selon la représentation diplomatique suisse à Colombo, citée par la presse cingalaise, de requérants d'asile tamouls qui ont déposé une demande d'asile en Suisse après la date du ler Depuis un certain temps, l'Office fédéral des réfugiés (ODR) organise le refoulement au Sri Lanka

> Halte au renvoi des Tamouls au Sri Lanka *PETITION AU CONSEIL FEDERAL*

PETITION AU CONSEIL FEDERAL

Halte au renvoi des Tamouls au Sri Lanka

Madame la Conseillère fédérale, Messieurs les Conseillers fédéraux.

En raison du climat d'insécurité qui règne au Sri Lanka, les soussignés vous demandent de façon pressante:

- 1. de surseoir à tout renvoi de requérants d'asile tamouls jusqu'à ce que la situation au Sri Lanka permette un retour dans la sécurité et la dignité;
- 2. de reconnaître les Tamouls du Sri Lanka en tant que réfugiés de la violence et de les accueillir temporairement en Suisse, pour autant qu'ils ne soient pas reconnus comme réfugiés politiques;
- 3. d'entreprendre des démarches actives en vue de normaliser la situation au Sri Lanka, par ex. en lançant une initiative internationale de paix, en coordonnant au niveau international des pressions politiques qui s'exerceraient sur le gouvernement et les forces politiques dominantes au Sri Lanka, et en soutenant les initiatives de paix et d'intégration.

Nom	Prénom	Né en	Adresse	Signature
	-		· ·	
·				
				<u></u>
-				
·				

Pétition lancée dans sa version originale en allemand par la Plateforme des oeuvres d'entraide et permanences pour requérants d'asile de Bâle-Ville et Bâle-Campagne. Traduction en français de la Coordination Asile Suisse

Les listes de signatures sont à envoyer à: Freiplatzaktion, c/o M.Knöpfli, Oetlingerstrasse 179,4057 Bâle (Tél.:061/692.84.46.)

PETITION AU CONSEIL FEDERAL

Halte au renvoi des Tamouls au Sri Lanka

Madame la Conseillère fédérale, Messieurs les Conseillers fédéraux.

En raison du climat d'insécurité qui règne au Sri Lanka, les soussignés vous demandent de façon pressante:

- de surseoir à tout renvoi de requérants d'asile tamouls jusqu'à ce que la situation au Sri Lanka permette un retour dans la sécurité et la dignité;
- 2. de reconnaître les Tamouls du Sri Lanka en tant que réfugiés de la violence et de les accueillir temporairement en Suisse, pour autant qu'ils ne soient pas reconnus comme réfugiés politiques;
- 3. d'entreprendre des démarches actives en vue de normaliser la situation au Sri Lanka, par ex. en lançant une initiative internationale de paix, en coordonnant au niveau international des pressions politiques qui s'exerceraient sur le gouvernement et les forces politiques dominantes au Sri Lanka, et en soutenant les initiatives de paix et d'intégration.

Nom	Prénom	Né en	Adresse	Signature
		· ·		
		SAL-W-10-		
				- ,
	440000000000000000000000000000000000000			
:				

Pétition lancée dans sa version originale en allemand par la Plateforme des oeuvres d'entraide et permanences pour requérants d'asile de Bâle-Ville et Bâle-Campagne. Traduction en français de la Coordination Asile Suisse

Les listes de signatures sont à envoyer à: Freiplatzaktion, c/o M.Knöpfli, Octlingerstrasse 179,4057 Bâle (Tél.:061/692.84.46.)

Michel Ottet

d'Etat, le Réseau ELISA faisait des proposiles cellules de la zone de transit de l'aéroport enfermées et quasiment mises au secret dans demander notre protection continuent à être rien n'a changé. Les personnes qui viennent jour, malgré toutes les déclarations officielles vant les conseiller (aumönier, etc...). A ce mandataires et à des personnes neutres poulement et rapidement accès à des avocats ou de leurs droits et qu'elles puissent avoir facide transit soient immédiatement informées dions que les personnes retenues dans la zone se reproduise. En particulier, nous demantions pour éviter que ce genre de situation ne D'autre part, dans sa plainte au Consei

auprès du Réseau ELISA - c.p. 110 1211 Genève 7 - tél. 022/733'37'57 seignements sur le travail de mandataioctobre de 9 à 18 h. Les personnes formation de mandataire, le samedi 2 re bénévole et s'inscrire pour la journée intéressées peuvent obtenir des ren-

Appel à de futurs mandataires! Le Réseau ELISA organise une

d'aboutir. Le résultat n'aurait pas été le même cours qui auraient eu des chances sérieuses celle-ci aurait été assortie d'une voie de rede compte la décision de les renvoyer

dure avait été respectée. Même si l'Office situation plus défavorable que si la procéfédéral des réfugiés (ODR) avait pris en fin

quatre enfants (voir page suivante). (réd.) comme le montre l'expulsion qui s'est déroulée cet été d'une femme zaïroise et de ses Malgré le fait que les fonctionnaires fautifs aient été sanctionnés, rien n'a changé à enfant rejoindre son mari requérant d'asile et demander le statut de réfugié dans de l'aéroport de Genève-Cointrin, le 27 mars dernier alors qu'elle venait avec son l'aéroport et les demandes d'asile continuent d'y être traitées dans l'arbitraire, notre pays (voir VE no 24, juin 1993, p. 7, 8, 9), nous fait part des suites de cette affaire. Le Réseau ELISA, mandataire de Madame N., refoulée abusivement par la police

e règne de l'arbitraire

y avait là matière à réparation, Madame N te femme en Suisse auprès de son mari. I n'ont rien entrepris pour réparer cette incomportement illégal de quelques foncfonctionnaires, les autorités genevoises rée depuis six mois. Malgré cet abus de ses retrouvent dans des conditions très précaijustice, rétablir le droit et faire revenir cetres en Algérie et que cette famille est sépanonnaires, une jeune mère et son enfant se Il n'en reste pas moins qu'à cause du

Préjudices importants

représente presque toujours la seule chance de survie. Pour les jeunes hommes et semmes tamouls, qui sont tout particulièrement en danger, la fuite que les Tamil Tigers monent une stratégie d'épuration ethnique, contre les musulmans en particulier. chaque jour, des massacres d'une extrême brutalité sont perpétrés entre groupes ethniques, depuis désense musulmans (home guards) et des groupes anti-LTTE (le front de libération tamoul). Presque En effet, d'ordinaire l'argent dont dispose de manger» et qu'ils ont été détenus dans Conseil d'Etat genevois assure simplezone de transit de l'aéroport de Cointrin, le ce qui concerne la privation de nourriture, transit de l'aéroport. Dans sa réponse, en subies par Madame N. dans la zone de état des mauvaises conditions de détention pulsion de Madame N., une plainte devant le requérant est d'emblée saisi par la police n avoir rien pu manger faute de moyens gne bien avoir été conduite avec son fils à propos de nourriture, Madame N. témoides «locaux fonctionnels et propres». A ment qu'ils *«ont eu tout loisir de boire et* lors de leur séjour de vingt heures dans la menaces subies par Madame N. et son fils les fouilles répétées, les insultes et les nes. La plainte au Conseil d'Etat faisait naires fautifs ont finalement été sanctionle Conseil d'Etat genevois et les fonctionla cafétéria de la zone de transit, mais de Le Réseau ELISA a déposé suite à l'ex-

Les Tamouls peuvent-ils être renvoyés sans danger dans la partie sud du Sri Lanka ?

réfugiés intérieurs par l'arrivée de ceux qui ont cherché refuge en Suisse. il est absolument incompréhensible que l'on veuille augmenter le chiffre déjà énorme de 600.000 bien-fondé du projet élaboré par l'ODR. Etant donné la situation régnant actuellement au Sri Lanka, au Sri Lanka dans la sécurité et la dignité; il y a lieu cependant de mettre en doute le sérieux et le les déclarations d'intention de l'ODR, les requérants d'asile tamouls doivent pouvoir être rapatriés part, il est presque impossible pour les Tamouls retournant à Colombo de trouver du travail. Selon suroccupés et forcent les gens à vivre dans une promiscuité défiant toute dignité humaine. D'autre dispose souvent pas de conditions de vie minimales: les pensions et hôtels familiaux tamouls sont parents y sont établis). Au sud, la population tamoule vit donc dans une sécurité toute relative et ne the south) de séjourner dans le sud (par ex. un justificatif de prise d'emploi ou le fait que de prochesnouveaux arrivants doivent pouvoir indiquer à la police une raison "valable" (valid reason to stay in alentours de Colombo ont terrorisé les Tamouls du nord et du nord-est s'enfuyant vers le sud. Les sympathisants du LTTE. Des actes de pillage et parfois des arrestations arbitraires effectués aux soient d'emblée arrêtés à l'aéroport de Katunayake, car on les soupçonne d'être membres ou requérants d'asile en provenance d'Europe à leur arrivée à Colombo. Il arrive que ces Tamouls bénéficier les Tamouls rapatriés dans le sud du pays. Aucune sécurité n'est garantie pour les Armnesty international ont cependant des avis divergents quant à la sécurité dont pourraient autorités fédérales et les oeuvres d'entraide reconnues, ainsi que d'autres organisations dont l'abri d'éventuelles persécutions dans le sud du Sri Lanka (e.a. dans la région de Colombo). Les L'ODR est d'avis que les requérants d'asile tamouls qui doivent être rapatriés prochainement sont à

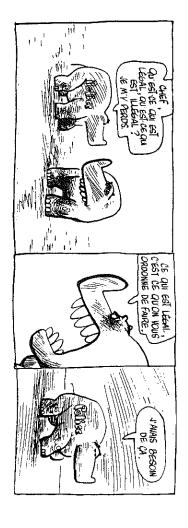
Demandes d'asile à Genève-Cointrin

Une femme zaïroise, qui tentait de rejoindre son mari, ancien cadre d'un parti zaïrois, requérant d'asile en Grande-Bretagne, a été refoulée avec ses quatre enfants, le 15 juillet par le Luxembourg vers le Congo via Genève, son visa n'étant pas valable. Lors de l'escale à l'aéroport de Genève-Cointrin, elle a été prise d'un malaise et elle a dû être hospitalisée à l'hôpital cantonal. Là, elle a pu contacter un mandataire en la personne du Centre social protestant de Genève (CSP) et dépo-

d'aéroport précise pourfant expressement que ceux-ci relèvent de la loi sur la procédure administrative, qui garantit le droit d'être accompagné et assisté d'un mandataire.

Aucune transparence

Saisi du dossier, l'ODR a de son côté caché au CSP, malgré plusieurs contacts par téléphone et fax, le fait qu'une décision de renvoi avait déjà été prise. Postée le lundi à 9 heures, celle-ci n'est arrivée au CSP que le mardi matin, le refoulement devant avoir lieu à 12 heures 15 par vol



ser une demande d'asile. Après une nuit à l'hôpital, la police l'aramenée dans la zone de transit de l'aéroport pour l'auditionner et lui a alors appris que ses enfants étaient rentrés «volontairement» au Congo, pendant son bref séjour à l'hôpital.

Le droit est bafoué

Dûment avisée du mandat de représentation donné au CSP, la police de l'aéroport a négligé de l'informer de l'interrogatoire sur les motifs d'asile auquel le CSP aurait dû pouvoir assister. Elle a également par la suite refusé qu'une collaboratrice du CSP puisse rencontrer cette femme, retenue pendant cinq jours par la police dans la zone de transit de l'aéroport après sa sortie de l'hôpital, seule sera finalement admise la possibilité de lui parier par téléphone. Le commentaire du Conseil fédéral sur l'article de la loi sur l'asile régissant les cas

Swissair sur Brazzaville. Malgré le peu de temps disponible, un recours sommaire fut tout de même adressé par fax au Département fédéral de justice et police (DFJP), qui confirma le renvoi sous escorte médicale.

Une famille dispersée

Selon des informations transmises par le mari, son épouse aurait été débarquée au Luxembourg, son état de santé étant trop précaire pour lui permettre de continuer son voyage et elle a pu depuis lors déposer une demande d'asile en Belgique. L'aîné des enfants, âgé de vingt-trois ans, a été arrêté dès son arrivée à Brazzaville et emprisonné pendant trois semaines. Ses frères et soeurs âgés de quatorze, douze et six ans ont été recueillis par une église sur place.

I. Furrer

Nouvelles têtes

ciels, au Haut Commissariat pour les Réfuc'est désormais Markus Loosli, ancien resà l'organisation faîtière des oeuvres d'enà M. Helmut Buss à la tête de l'unité pour de visage. Mine Lucie de Lophen a succédé aux réfugiés (OSAR), ont également changé giés (HCR) et à l'Organisation suisse d'aide traide reconnues, dont la secrétaire généla scène de l'asile. Ses interlocuteurs offi-(ODR), n'est pas le seul nouvel arrivant sur la tête de l'Office fédéral des réfugiés à Pierre Zwahlen au secrétariat romand de général. Michel Gönczy succède par ailleurs vironnement qui en assume le secrétariat ponsable de l'Association Transport et Enmoins d'une année après sa nomination rale, Regula Renschler avait démissionné la Suisse et le Liechtenstein du HCR. Quant Urs Scheidegger, qui a pris le 1er juillet

Yeb

Des peintres en exil

L'exposition «Peintre en exil» qui s'était ouverte le 21 mai à la Neuveville, a commencé son itinéraire. Délémont et Porrentruy en juin, Tramelan en août, Genève en septembre, Martigny en octobre, Thoune et Gwatt en novembre, et qui sait, dans d'autres lieux, sous d'autres cieux l'an prochain. Peut-être.

Cette expérience est née d'un acte spontané: un Angolais, pour combattre l'oisiveté à laquelle il était condamné par son statut de requérant d'asile, s'était mis à peindre ses rêves, ses souvenirs. D'autres l'ont suivi. Sachant pertinenment que cette occupation n'allait rien rapporter du tout, sinon le plaisir qu'elle procurait sur le moment. De fil en aiguille, une vingtaine de requérants d'asile se sont rassemblés autour de cette idée et ont ensemble jusqu'à aujourd'hui, produit une centaine d'oeuvres.

Q'est-ce que cette expérience leur a apporté? Comment savoir? Peut-être, en les observant, en les écoutant, a-t-on pu percevoir leur étonnement d'être «capable de faire quelque chose de beau». Cet étonnement en dit long sur tout ce qui a été éteint pour ne pas dire tué, dans certains cas dans leur personnalité, à travers, par exemple, les diverses procédures.

Anne Deriaz - Jura bernois Office de consultation sur l'asile

Aumôniers sur le front

Lors de son assemblée des délégués des 21 et 23 juin 1993, la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse (FEPS) a expressément salué le travail effectué par l'AGORA à Genève et souhaité que des aumôneries auprès des requérants d'asile soient également créées dans les autres cantons où fonctionne un centre d'enregistrement. Une initiative bienvenue, au moment où, faute d'une présence sur place, de nombreux requérants se voient renvoyer arbitrairement de ces différents centres sans que leur demande ne soit enregistrée.

Yel

Exemple à suivre

Selon une décision de justice de la Cour administrative fédérale rendue le 20 juillet dernier en Allemagne concernant les Tamouls, la persécution politique de la population civile comme «arme de guerre systématique et institutionnalisée» dans le cadre d'une guerre civile constitue un motif objectif même si elle s'est produite après la fuite et par conséquent est un argument en faveur du droit d'asile. La Cour a souligné que dans la guerre civile contre l'organisation séparatiste tamoule LTTE (Tigres libérateurs de l'Ealem tamoul) depuis l'été 1990, l'armée du Sri Lanka a mené une

Ŧ

Coordination Asile Suisse

Une trentaine de représentants de groupes locaux ou régionaux ont consacré leur weekend des 28 et 29 août, à définir l'action de la Coordination Asile Suisse (CAS) pour l'année à venir. Les discussions ont porté

«Les réfugiés de la violence doivent être protégés»

en Kosove et en Somalie. tuation au Kurdistan turc, au Sri Lanka, complétée par des rapports sur la siqui assure de meilleures conditions aux dre en vue d'une modification de la loi et de recommander les mesures à prenviolence; de présenter des arguments cée le problème des réfugiés de la naissance de cause et de manière nuanbases permettant d'affronter en convient toujours plus urgent, d'offrir les problème de politique d'asile qui detribuer à faire prendre conscience d'un tante suisse (EPER) a pour but de conréfugiés de la violence. La brochure est Cette étude de l'Entraide protes-

Cette étude (frs. 18.-+frais de port) peut être commandée à l'EPER - case postale - 8035 <u>Zurich</u>.

essentiellement sur quatre point: la révision de la loi sur l'asile, l'internement des requérants d'asile délinquants, les permis humanitaires pour les anciens cas et le non refoulement des réfugiés de la violence.

Rappelons que la CAS a engagé depuis le mois de mai une permanente à mi-temps pour assurer la diffusion des informations entre les groupes et assurer le suivi des actions (voir VE n° 41, avril 1993, p.11). Le financement de ce poste n'étant pas encore totalement assuré, les personnes qui désireraient soutenir la CAS peuvent verser une contribution sur le CCP de la CAS n° 30-9306-9.

7

Angola, pays à risque

grès malgré tout, si l'on songe que dans mois après la reprise d'une guerre civile «pays sûr», les autorités fédérales, neuf d'autres cas, comme pour les Tamouls, «réfugiés de la violence» et à leur accorder toujours plus meurtrière, ont enfin comcomme «réfugiés de la violence». quelques cas isolés, seuls les Somaliens et danger. A l'heure actuelle, et mis à part la loi pour ceux que le renvoi met en solution pourtant expressément prévue par l'ODR a toujours refusé d'utiliser cette mencé à reconnaître les Angolais comme les Angolais sont couramment admis l'admission provisoire (permis F). Un pro-Après avoir cru pouvoir classer l'Angola

Yeb

Retour des Oezdemir

Déboutée de la procédure d'asile et expulsée manu militari en décembre 1991 (voir VE n° 35, février 1992, p. 14) vers Istanbul où le père avait été arrêté dès son arrivée puis relâché quelques jours plus tard, la famille kurde Oezdemir qui avait redéposé une demande d'asile en Suisse en mars 1992, a obtenu au mois d'août dernier une admission provisoire. C'est une victoire pour la famille Oezdemir et son comité de soutien, et cela montre bien à quel point les décisions d'asile et de renvoi sont prises à la légère par l'ODR.

Ŧ

NEWENT

Soutien aux Zairois

Création d'une nouvelle association

La «Plate-forme Zaïre-Suisse» est l'aboutissement de plusieurs initiatives de solidarité avec le Zaïre en Suisse tant sur le plan des droits de l'Homme que dans le domaine humanitaire. En matière des droits de l'Homme, le déclic pour cet élan de solidarité est intervenu avec l'arrivée relativement importante des requérants d'asile zaïrois en Suisse au début des années quatre-vingts.

et de prendre en compte les motifs réels de giés et, d'autre part, un taux d'acceptation systematiquement rejetées avec, à la clé, le d'asile zairoise en Suisse était loin de refléter cissement de la dictature se caractérisant activités contestataires a provoqué le durzaîroise. A l'époque, l'intensification des sécution de la part de la police politique clandestinité et qui étaient menacés de per-M. Mobutu provenant des milieux estudiangiés (ODR), de leurs demandes de protection quasiment nul par l'Office fédéral des réfuberticide, partant, grand producteur de réfupart la présence en Suisse, des nombreux déconcertante contradiction entre, d'une C'est ainsi que l'on s'est trouvé face à une rapatriement pur et simple des intéressés la fuite de leurs auteurs. Ces requêtes étaient l'Homme. Mais le traitement des demandes par des graves violations des droits de tins ou des partis politiques operant dans la Zaïrois fuyant un régime foncièrement li-Il s'agissait d'opposants à la dictature de

Naissance difficile

Cette inconséquence a fini par interpeller les défenseurs des droits de l'Homme qui n'ont pas tardé à réagir, particulièrement à la suite de l'opération dite «Automne noir» en novembre 1985, par laquelle cinquante-cinq requérants d'asile zaïrois furent expulsés manu militari à bord d'un rent expulsés manu militari à bord d'un avion Swissair et surtout du rocambolesque rapatriement au moyen d'un jet privé, le 11 janvier 1988, de Mathieu Musey, opposant à M. Mobutu, après vingt ans de séjour en Suisse. Une première initiative d'envergure a été prise par le Mouvement pour une Suisse ouverte, démocratique et

solidaire (MODS) qui a organisé en juin 1988, un symposium sur le Zaïre ayant pour but d'informer et de faire prendre conscience au public suisse des causes de la fuite des Zaïrois et de mettre sur pied un véritable lobby suisse pro-Zaïrois. On escomptait, notamment par cette campagne, influer sur un accueil des Zaïrois au titre de l'asile, qui soit proportionnel à la gravité des atteintes aux droits fondamentaux donnils sont victimes dans leur pays. Malheureusement, les difficultés de structuration ayant eu raison de la motivation des initiateurs, le projet n'a pu se concrétiser.

Défense des droits de l'Homme

Mais la pratique restrictive des autorités suisses à l'égard des requérants zaïrois demeurant constante et inflexible qu'il s'agisse du taux d'acceptation ou du renvoi, plusieurs représentants des organismes des droits de l'Homme se sont réunis, dans la foulée de ce qu'a esquissé le MODS, afin d'organiser un réseau d'informations, à partir du Zaïre, permettant d'assurer avec efficacité la défense des requérants zaïrois. De cette réunion la «Commission Zaïre» fonctionnant dans un cadre informel a vu le jour.

Pour matérialiser ce réseau, la Commission Zaire a établi, sur place, une liaison avec deux organismes des droits de l'Homme, à savoir la Ligue zairoise de défense des droits de l'Homme (LZDH) et l'Association zaïroise des droits de l'Homme (AZHADO) dont elle a invité les représentants, respectivement Buana Kabwe et Guillaume Ngefa dans un colloque ad hoc tenu à Lausanne. Cette rencontre s'est révélée positive en ce sens qu'elle

a permis aux praticiens du droit d'asile de mieux saisir la problématique zaïroise (voir VE n° 40, février 1993, p. 10 à 12).

Diversité des objectifs

suisse. Cette prise de conscience fut partagée action dans un cercle plus large sur le plan cer la pratique suisse à l'égard des requéacquis la conviction qu'elle ne peut influenapparues quant à la diversification de ses par centains membres du «Collectif Zaïre rants d'asile zairois qu'en inscrivant son la «Commission Zaïre», ses membres ont objectifs s'agissant notamment de la quesqui n'a pu survivre à cause des divergences taire destinée à la population zaïroise, mais tenaires pour coordonner I aide humanides églises protestantes suisses et leurs par-Suisse» (COZASU), institué dans le cadre tion des droits de l'Homme au Zaire Malgré l'excellent travail accompli par

C'est ainsi que, sous l'impulsion de la «Commission Zaïre» et des membres du «Collectif Zaïre Suisse», une réunion composée des personnalités et des organisations de tous horizons s'est tenue à Berne le 1er juillet 1993, d'où est née la «Plateforme Zaïre-Suisse». Elle a l'avantage de s'assigner une vocation globale et de se constituer en association largement ouverte à tous ceux qui s'intéressent à la question zaïroise. En effet, elle comprend un comité exécutif provisoire présidé par Samuel L'âng et cinq commissions qui constituent autant d'axes de travail (analyse politique, droits de l'Homme, réfugiés, information et aide humanitaire).

ditions d'entrée

She Léonard Okitundu

Pour tout contact: «Plate-forme Zaïre» - Suisse - case postale - 1287 <u>Laconnex</u> · fax: 022/756'18'37.

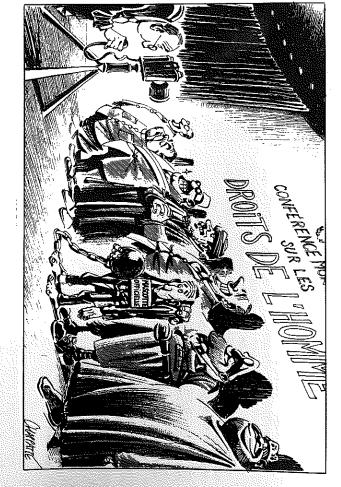
THOMOUR

SUISSE - SUISSE -

- 5 juin Genève, des centaines de personnes manifestent contre le racisme en formant une chaîne autour de la rade.
- ■7 juin Le Conseil national rejette 3 initiatives cantonales favorables à un durcissement du droit d'asile.
- 12 juin Berne, 15'000 Albanais de Kosove manifestent pour protester contrela répression serbe dans leur pays.
- 16 juin Le Conseil fédéral rejette une motion demandant l'arrêt des expulsions des Albanais de Kosove.
- 19 juin Célébration de la 14e Journée du réfugié dans quelque 150 villes et villages suisses. Le 15 juin, lors de la présentation de cette journée, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) a dénoncé la politique de renvoi des réfugiés de violence menée par l'Office fédéral des réfugiés (ODR).
- 3 juillet Berne, 7000 Kurdes manifestent pour dénoncer le meurtre d'un Kurde par des membres de l'ambassade de Turquie le 24 juin. Ce jour là, les représentations diplomatiques turques en Europe ont été investis par des militants du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), pour dénoncer la
- détérioration de la situation au Kurdistan turc. Le 2 juillet, 3 fonctionnaires de l'ambassade de Turquie à Berne impliqués dans cette affaire, sont rappelés à Ankara sans être inquiétés.
- 5 juillet En réponse à une motion, le Conseil fédéral refuse de lever l'obligation du visa pour les ressortissants de l'ex-Yougoslavie.
- * 15 juillet L'«Action liberté de paroles/contre la tutelle de l'ONU» lance un référendum pour combattre le nouvel article pénal contre la discrimination raciale, adopté en décembre dernier par les Chambres fédérales.

- 20 juillet Selon la statistique de l'Administration fédérale des douanes, le corps des garde-frontières est intervenu 151'421 fois durant le 1er semestre 1993, soit 837 fois par jour en moyenne. Au total 55'995 personnes ont été refoulées parce qu'elles ne remplissaient pas les con-
 - 31 juillet Genève, 2 manifestations en faveur d'une Bosnie pluri-ethnique se déroulent devant l'ONU.
- 4 août De retour d'un voyage au Sri Lanka, Urs Scheidegger annonce que la Suisse va conclure un accord avec ce pays pour le rapatriement des deman-
 - 18 août En 1982, l'ambassade de Turquie à Berne a pu se procurer des informations confidentielles sur la demande d'asile d'un Kurde. L'ODR ne conteste pas cette information révépas cette de la cette
- lée par la TV alémanique.

 21 août Genève, Palais
 des Nations, 1000 Bosniaques manifestent pour de-



- 24 juillet Lausanne, 200 Kurdes manifestent pour commémorer la signature du traité de Lausanne, qui rayait le Kurdistan de la carte il y a 70 ans.
- 29 juillet Le Parti radical démocratique suisse (PRD) demande un renforcement de la répression à l'endroit des requérants d'asile criminels. L'Union démocratique du centre (UDC) soutient leurs revendications. (cf. p. 3, 4, 5)
 - deurs d'asile dont la demandeaétérejetée L'ODR mandeaétérejetée L'ODR a annoncé le 24 juillet, que le séjour en Suisse des Tamouls déboutés de la procédure d'asile reste toléré jusqu'à la signature d'un plan de rapatriement.
- 12 août La Cour suprêmedu canton de Berne condamne à 5 ans de prison, le jeune homme qui avait incendié un foyer de demandeurs d'asile à Thoune au cours de l'été
- mander que l'on mette fin à la guerre en Bosnie-Herzégovine.
- 29 août Le Parti démo crate-chrétien (PDC) propose d'incarcérer les requérants d'asile délinquants dans les casernes et d'utiliser l'armée pour les surveiller. La Coordination Asile Suisse (CAS) condamne sévèrement le «bourrage de crâne» que mènent les partis contre les requérants d'asile. (cf. p.3, 4, 5)

Un peu d'humanité, svp!

6 août - Berlin délègue aux Lander le pouvoir de renvoyer dès le 30 septembre, les réfugiés en provenance de Slovénie, de Serbie et de Croatie, ces zones n'étant plus considérées par elle comme dangereuses. Quelque 350'000 personnes sont concernées par cette décision. Au moment où Al demande que la «protection temporaire» accordée par les pays européens aux ex-Yougoslaves puisse être prolongée aussi longtemps que subsistent des risques dans les régions d'origine. Une mission récente d'Al en Croatie, lui a permis de constater que ce pays ne peut plus être considéré comme «sûr» pour les réfugiés et en particulier pour les Musulmans.

■ 30 août - Genève, 140 pays participent à la conférence organisée par le Comité international de la Croix-Rouge et la Suisse sur la protection des victimes de la guerre.

EUROPE-EUROPE-

- 5 juin RFA, après l'incendie criminel qui a provoqué la mort de 5 Turques le 29 mai à Solingen, de nombreuses manifestations de condamnation de ce crime ont lieu dans les villes allemandes, alors que les actes racistes se poursuivent
- 26 juin Le Danemark introduit des visas d'entrée pour les Bosniaques. La Suède a introduit la même mesure le 24 juin.
- 12 juillet Pays-Bas, aucune sanction ne sera prise contre les 2 membres de la police militaire néerlandaise qui, le 10 avril, ont băillonné un demandeur d'asile roumain qui résistait à son expulsion, lui causant des séquelles irréparables au cerveau
- 16 juillet RFA, la Cour administrative de Berlin, décide que les membres

turcs de la communauté religieuse Yezidis ont droit à l'asile en Allemagne, estimant qu'ils souffrent d'une persécution collective.

- a 18 juillet RFA, la baisse du nombre des demandes d'asile (26,7% de moins en mai qu'en avril dernier) débouche sur un paradoxe plusieurs communes réclament d'urgence des requérants, après avoir protesté pendant des mois contre leur afflux. La sous-occupation des foyers oblige certaines communes à licentier du personnel.
- 25 juillet La Suède ouvre à Zagreb un bureau chargé des visas, pour faire face aux demandes croissantes de requérants bosniagues
- 26 juillet Grande-Bretagne, entréeen vigueur de la nouvelle loi sur l'asile et l'immigration.
- 30 juillet La France, les Pays-Bas et la RFA déposent leurs instruments de ratification des Accords de Schengen.
- 24 août Portugal, le Parlement adopte la loi sur

le droit d'asile à laquelle le président avait mis son veto le 3 août, en raison de son caractère restrictif.

- 25 août RFA, selon le quotidien berlinois «Tageszeitung», les habitants de Dolgenbrodt auraient payé des militants d'extrême droite pour qu'ils commettent l'incendie qui avait détruit un foyer de requérants d'asile, le 31 octobre 1992.
- 31 août France, le 1er ministre prône une révision de la Constitution pour modifier dans le sens d'une plus grande rigueur, les dispositions sur le droit d'asile. Le 13 août, le Conseil constitutionnel avait déclaré certaines dispositions de la nouvelle loi non conformes à la Constitution.

MONDE - MONDE -

- a 3 juin Tunisie, dans un rapport Amnesty International (AI) affirme que des centaines de femmes proches des milieux islamistes ou communistes «ont été détenues, harcelées et intimidées ces 2 dernières années».
- 6 juin Algérie, dans un communiqué, la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme (LADDH) accuse le pouvoir de tolérer et cautionner l'usage de la torture.
- 13 juin Turquie, élue à la tête du Parti de la juste voie (au pouvoir), en remplacement de M. Demirel, qui assume depuis le 16 mai les fonctions de chef de l'Etat, Mme Tansu Ciller est chargée de former le prochain gouvernement.

- ■21juin-Sri Lanka fait état de centaines d'arrestations de Tamouls qui ont récemment eu lieu à Colombo et aux alentours, dans le cadre d'une enquête sur l'infiltration de membres des Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (LTTE) dans la capitale.
- * 5 juillet Inde, quelque 60 personnes ont trouvé la mort en 4 jours au Jammu-et-Cachemire, au cours de différents affrontements, opposant séparatistes musulmans et forces de l'ordre.
- 8 juillet Sortie du «Rapport 1993» d'Al qui révèle qu'en 1992, des prisonniers d'opinion étaient détenus dans au moins 62 pays et que plus de 110 gouvernements ont eu recours à la tortire
- gime de Mobutu la colère vers un groupe de popuet les revendications du causé la mortet la fuite de «Africa Watch», les vio-■13 juillet - Zaïre, selor du Shaba à l'opposition. Plus de visant à détourner du réle résultat d'une politique province du Shaba sont nombreux Kasaïens de la lation identifié comme lié peuple pour les dirigei ences ethniques qui ont Kasaï ont fui la province 100'000 ressortissants du
- * 16 juillet Congo, instauration de l'état d'urgence à Brazzaville, suite à de violents affrontements qui ont opposé début juillet, les partisans du président à ceux de l'opposition
- 19 juillet L'armée iranienne procède à de nouveaux bombardements sur des villages kurdes

- irakiens proches de la frontière avec l'Iran. Près de 7000 personnes ont fui la région.
- 25 juillet Sri Lanka, différentes attaques menées par les membres du LTTE font 78 victimes militaires et civiles dans le nord-est du pays en 2 jours
- 27 juillet Angola, les affrontements qui opposent, depuis janvier der-
- mandent à l'ONU l'envoi d'une mission d'observation à la frontière abano-yougoslave et la mise sous contrôle international de la province serbe de Kosove, après que 3 Albanais eurent été blessés dans la région, par les tirs des garde-frontières serbes.
- 24 août Bosnie Herzégovine, l'Union démocratique croate proclame la

Le Kurdistan en ébullition

15 août - Alors que la lutte pour un Kurdistan indépendant entre dans sa 10e année, le gouvernement turc intensifie ses opérations contre les membres du PKK. Près de 7000 personnes, soldats, civils et séparatistes ont trouvé la mort en 9 années de conflit, dont près de 1200 depuis le 24 mai dernier, date à laquelle le PKK a abrogé une trêve unilatérale qui n'avait jamais été acceptée par Ankara. La guérilla a connu cet été un regain de publicité quand le PKK a lancé une série d'attaques contre des sites touristiques dans le pays, blessant une vingtaine de touristes et en enlevant 9 relâchés cette semaine et retenant encore 2 Suisses et un Italien Le 1 er ministre turc a récemment annoncé la création d'une force spéciale de 5000 hommes pour utter contre les «terroristes séparatistes»

nier, dans la ville de Kuito, l'armée aux forces de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) auraient fait plus de 10'000 morts

- 4 août-Selon le «Journal de Genève», le conflit opposant les separatistes musulmans aux autorités indiennes a fait, depuis 3 ans, près 5000 victimes, dont 1700 civils, 2600 séparatistes et 670 soldats, et a donné lieu à 7000 arrestations
- 7 août Albanie, les autorités de Tirana de-

- création de la «République d'Herzeg Bosnia»
- pulse l'ambassadeur de Suisse à Ankara et 2 de Ses attachés.
- 28 août Inde, le parlement indien prolonge pour 6 mois, le contrôle fédéral sur l'Etat du Cachemire
 31 août Les négociations de Genève sur l'Etat du Romin Herrigge
- tions de Genève sur tions de Genève sur l'avenir de la Bosnie-Herzégovine reprennent en présence des responsables politiques des 3 communautés concernées.

JAB 1211 Genève 11

Monsieur YVES BRUTSCH

RUE SCHAUB 5

1202 GENEVE

Le cri qui n'est pas tombé du ciel

Elle criait pour que la terre s'effondre
C'est un cri des quatre saisons
Elle ne crie pas pour un fils disparu
Car elle n'est pas encore mariée
Ni pour son amour
Car elle n'a pas d'amoureux
Elle ne crie pas pour sa soeur
Qui est morte dans un temps perdu
Pourtant elle n'arrête pas de crier
Devant elle les morts naissent
Elle ne les connaît pas personnellement
Mais elle crie pour ces êtres

Toutes les nuits elle entendait des fusils Et le matin elle voyait des cadavres Dans les rues comme des orphelins Les mères les filles les soeurs Venaient chercher parmi les cadavres Les fils les frères les maris Elle regardait tout sans pleurer Et maintenant à son tour elle crie Elle crie pour tous les morts

Elle avait lu les tracts révolutionnaires
Ces morts dans les rues
Certains étaient des héros
Certains étaient des traîtres
Et le reste des innocents
«Ton fils est mort
C'est un sacrifice pour la liberté
Ne pleure pas»
«Ton mari est mort
C'était un traître

Ne pleure pas
Le traître doit mourir»
«Ton frère est mort
Ce n'était pas un militant
C'était un innocent
Dans la lutte
C'est normal les morts pas hasard
Ne pleure pas»
Elle avait tout entendu
Elle avait peur de crier
Devant les explications

Les porteurs de bonheur d'hier Ne réalisent que le malheur aujourd'hui Elle les connaît bien Ils labouraient la terre avec des fusils Et la moisson était les morts Dans les grimaces de ces laboureurs Elle ne voyait que des scorpions danser

Elle est dans la maison
Elle est seule avec sa douleur
Elle crie seule
Et les larmes ne tombent
Que dans son coeur
Ces larmes ne sont pas
Tombées du ciel
Mais sont nées de la terre

K. Kalamogan poète tamoul réfugié en France Paru dans «Documentation-Réfugiés» n°184, 21-30/5/92